

ANNEXE 2

Code NC ^(*)	Désignation des marchandises ^(a)
<p>7201 10 11</p> <p>7201 10 19</p> <p>7201 10 30</p> <p>7201 10 90</p> <p>7201 20 00</p> <p>7201 30 90</p> <p>7201 40 00</p> <p>7202 99 11</p> <p>7203 90 00</p>	<p>Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore : <ul style="list-style-type: none"> - - contenant en poids 0,4 % ou plus de manganèse : <ul style="list-style-type: none"> - - - d'une teneur en silicium n'excédant pas 1 % - - - d'une teneur en silicium excédant 1 % - - contenant en poids de 0,1 % inclus à 0,4 % exclu de manganèse - - contenant en poids moins de 0,1 % de manganèse - Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore - Fontes brutes alliées : <ul style="list-style-type: none"> - - autres - Fontes spiegel <p>Ferro-alliages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres : <ul style="list-style-type: none"> - - autres : <ul style="list-style-type: none"> - - - Ferrophosphore : <ul style="list-style-type: none"> - - - - contenant en poids plus de 3 % mais moins de 15 % de phosphore <p>Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires ; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autres
<p>7208 11 00</p>	<p>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enroulés, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa : <ul style="list-style-type: none"> - - d'une épaisseur excédant 10 mm - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm :

(*) Les codes TARIC figurent en dernière page de la présente annexe.

(a) Sans préjudice des règles pour l'interprétation de la nomenclature combinée, le libellé de la désignation des marchandises est considéré comme n'ayant qu'une valeur indicative, le régime préférentiel étant déterminé, dans le cadre de cette annexe, par la portée des codes NC. Là où un "ex" figure devant le code NC, le régime préférentiel est déterminé à la fois par la portée du code NC et par celle de la description correspondante.

Code NC	Désignation des marchandises
7208 12 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés au relaminage ⁽¹⁾ - - - - autres :
7208 12 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - - présentant des motifs en relief - - - - - autres :
7208 12 95	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - décapés
7208 12 98	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - autres - - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm :
7208 13 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés au relaminage ⁽¹⁾ - - - - autres :
7208 13 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - - présentant des motifs en relief - - - - - autres :
7208 13 95	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - décapés
7208 13 98	<ul style="list-style-type: none"> - - - - - autres - - d'une épaisseur inférieure à 3 mm
7208 14 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés au relaminage ⁽¹⁾ - - - - autres :
7208 14 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - - décapés
7208 14 99	<ul style="list-style-type: none"> - - - - autres - autres, enroulés, simplement laminés à chaud : - - d'une épaisseur excédant 10 mm :
7208 21 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - présentant des motifs en relief
7208 21 90	<ul style="list-style-type: none"> - - - autres - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm :
7208 22 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - destinés au relaminage ⁽¹⁾ - - - - autres :

(1) L'admission dans cette sous-position est subordonnée aux conditions prévues par les dispositions communautaires édictées en la matière.

Code NC	Désignation des marchandises
7208 22 91	- - - - présentant des motifs en relief
	- - - - autres :
7208 22 95	- - - - décapés
7208 22 98	- - - - autres
	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm :
7208 23 10	- - - destinés au relaminage ⁽¹⁾
	- - - autres :
7208 23 91	- - - - présentant des motifs en relief
	- - - - autres :
7208 23 95	- - - - décapés
7208 23 98	- - - - autres
	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm :
7208 24 10	- - - destinés au relaminage ⁽¹⁾
	- - - autres :
7208 24 91	- - - - décapés
7208 24 99	- - - - autres
	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus :
	- simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
	- - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus :
ex 7211 12 10	- - - d'une largeur excédant 500 mm
	(2)
	- - autres :

(1) L'admission dans cette sous-position est subordonnée aux conditions prévues par les dispositions communautaires édictées en la matière.

(2) Produits enroulés, d'un poids de 500 kg ou plus.

Code NC	Désignation des marchandises
<p>ex 7211 19 10</p> <p>ex 7511 22 10</p> <p>ex 7211 29 10</p>	<p>- - - d'une largeur excédant 500 mm</p> <p>(1)</p> <p>- autres, simplement laminés à chaud :</p> <p>- - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus :</p> <p>- - - d'une largeur excédant 500 mm</p> <p>(1)</p> <p>- - autres :</p> <p>- - - d'une largeur excédant 500 mm</p> <p>(1)</p>
<p>7207 19 15</p> <p>7207 20 55</p> <p>7213 10 00</p> <p>7213 31 00</p> <p>7213 39 00</p> <p>7213 41 00</p> <p>7213 49 00</p>	<p>Demi-produits en fer ou en aciers non alliés :</p> <p>- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :</p> <p>- - autres :</p> <p>- - - de section transversale circulaire ou polygonale :</p> <p>- - - - laminés ou obtenus par coulée continue :</p> <p>- - - - - autres</p> <p>- contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone :</p> <p>- - de section transversale circulaire ou polygonale :</p> <p>- - - laminés ou obtenus par coulée continue :</p> <p>- - - - autres :</p> <p>- - - - - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone</p> <p>Fil machine en fer ou en aciers non alliés :</p> <p>- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage</p> <p>- autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone</p> <p>- autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone</p> <p>Autres barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées, ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage :</p>

(1) Produits enroulés, d'un poids de 500 kg ou plus.

Code NC	Désignation des marchandises
<p>7214 20 00</p> <p>7214 40 10 7214 40 91 7214 40 99</p> <p>7214 50 10 7214 50 91 7214 50 99</p> <p>7215 90 10</p> <p>7228 80 90</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage - autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone - autres, contenant en poids 0,25 % ou plus, mais moins de 0,6 % de carbone - Autres barres en fer ou en aciers non alliés : <ul style="list-style-type: none"> - autres : - - laminées ou filées à chaud, simplement plaquées - Autres barres et profilées en autres aciers; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés : <ul style="list-style-type: none"> - Barres creuses pour le forage : - - en aciers non alliés
<p>7207 19 31</p> <p>7207 20 71</p> <p>7216 10 00</p> <p>7216 21 00 7216 22 00</p> <p>ex 7216 31 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> Demi-produits en fer ou en aciers non alliés : <ul style="list-style-type: none"> - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone : <ul style="list-style-type: none"> - - autres : - - - Ebauches pour profilés : - - - - laminées ou obtenues par coulée continue - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone : <ul style="list-style-type: none"> - - Ebauches pour profilés : - - - laminées ou obtenues par coulée continue Profilés en fer ou en aciers non alliés : <ul style="list-style-type: none"> - Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm - Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm : - - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm : - - - - à ailes à faces parallèles

(1) A l'exclusion des produits contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
ex 7216 31 19	- - - - autres - (1)
	- - - d'une hauteur excédant 220 mm :
ex 7216 31 91	- - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 31 99	- - - - autres - (1)
	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm :
ex 7216 32 11	- - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 32 19	- - - - autres - (1)
	- - - d'une hauteur excédant 220 mm
ex 7216 32 91	- - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 32 99	- - - - autres - (1)
ex 7216 33 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 180 mm - (1)
ex 7216 33 90	- - - d'une hauteur excédant 180 mm - (1)
7216 40 10	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de
7216 40 90	80 mm ou plus
7216 50 10	- Autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud
7216 50 90	
	- autres :
7216 90 10	- - laminés ou filés à chaud, simplement plaqués
	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés;
	profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier :
7301 10 00	- Palplanches

(1) A l'exclusion des produits contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
	<p>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa : - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm - - - - (1) - - autres : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm - - - - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm - - - - - (1) - - - - d'une épaisseur inférieure à 3 mm - - - - - (1) - autres, simplement laminés à chaud : - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm - - - - (1) - autres, simplement laminés à chaud : - - autres, - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm : - - - - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm - - - - - (1) - - - - d'une épaisseur inférieure à 3 mm - - - - - (1) - autres, simplement laminés à froid : - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm :
ex 7211 12 90	
ex 7211 19 91	
ex 7211 19 99	
ex 7211 22 90	
ex 7211 29 91	
ex 7211 29 99	

(1) A l'exclusion des produits contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
7211 41 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - - enroulés, destinés à faire le fer-blanc - plaqués : - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm : - - - simplement traités à la surface
7212 60 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - - laminés à chaud, simplement plaqués.
7208 32 10 7208 32 30 7208 32 51 7280 32 59 7208 32 91 7208 32 99 7208 33 10 7208 33 91 7208 33 99 7208 34 10 7208 34 90 7208 35 10 7208 35 90 7208 42 10 7208 42 30 7208 42 51 7208 42 59 7208 42 91 7208 42 99 7208 43 10 7208 43 91 7208 43 99 7208 44 10 7208 44 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers, non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus : <ul style="list-style-type: none"> - non enroulés, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa : - - autres, d'une épaisseur excédant 10 mm - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm - - autres, d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm - - autres, d'une épaisseur inférieure à 3 mm - autres, non enroulés, simplement laminés à chaud : - - autres, d'une épaisseur excédant 10 mm - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm - - autres, d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm

(1) A l'exclusion des produits contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
7208 45 10 7208 45 90	- - autres, d'une épaisseur inférieure à 3 mm - autres :
7208 90 10	- - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus : - enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
7209 12 10 7209 12 90	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm
7209 13 10 7209 13 90	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7209 14 10 7209 14 90	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm - autres, enroulés, simplement laminés à froid :
7209 22 10 7209 22 90	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm - - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7209 23 10 7209 23 90	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7209 24 10 7209 24 91 7209 24 99	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm - non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
7209 32 10 7209 32 90	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm
7209 33 10 7209 33 90	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7209 34 10 7209 34 90	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm - autres, non enroulés, simplement laminés à froid :
7209 42 10 7209 42 90	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm
7209 43 10 7209 43 90	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7209 44 10 7209 44 90	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm - autres :

Code NC	Désignation des marchandises
7209 90 10	<ul style="list-style-type: none"> - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire <p>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étamés : - - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus :
7210 11 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm :
7210 12 11 7210 12 19	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - plombés, y compris le fer terne :
7210 20 10	<ul style="list-style-type: none"> - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - zingués électrolytiquement : - - en acier d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
7210 31 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - - autres :
7210 39 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - autrement zingués : - - ondulés :
7210 41 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - - autres :
7210 49 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome :

Code NC	Désignation des marchandises
7210 50 10	<ul style="list-style-type: none"> - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire - revêtus d'aluminium : - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire :
7210 60 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - revêtus d'alliages d'aluminium-zinc
7210 60 19	<ul style="list-style-type: none"> - - - autres - peints, vernis ou revêtus de matières plastiques
7210 70 31	<ul style="list-style-type: none"> - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
7210 70 39	<ul style="list-style-type: none"> - autres :
	<ul style="list-style-type: none"> - - autres :
7210 90 31	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
7210 90 33	
7210 90 35	
7210 90 39	
	<p>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa : - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus :
ex 7211 12 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - (1) - - autres :
ex 7211 19 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - (1) - autres, simplement laminés à chaud :
	<ul style="list-style-type: none"> - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus :
ex 7211 22 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - (1) - - autres :

(1) A l'exclusion des produits enroulés, d'un poids de 500 kg ou plus.

Code NC	Désignation des marchandises
ex 7211 29 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - (1) - simplement laminés à froid, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
7211 30 10	<ul style="list-style-type: none"> - - d'une largeur excédant 500 mm - autres, simplement laminés à froid : - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :
7211 41 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - - autres :
7211 49 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - autres : - - d'une largeur excédant 500 mm :
7211 90 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus : - étamés :
7212 10 10	<ul style="list-style-type: none"> - - Fer-blanc, simplement traité à la surface
ex 7212 10 91	<ul style="list-style-type: none"> - - autres (1) - zingués électrolytiquement : - - en acier d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
7212 21 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm : - - - simplement traités à la surface - - autres : - - - d'une largeur excédant 500 mm :
7212 29 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface - autrement zingués : - - d'une largeur excédant 500 mm

(1) A l'exclusion des produits contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
7212 30 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - simplement traités à la surface - peints, vernis ou revêtus de matières plastiques :
7212 40 10	<ul style="list-style-type: none"> - - Fer-blanc, simplement verni - - autres :
7212 40 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm : - - - - simplement traités à la surface - autrement revêtus :
7212 50 31	<ul style="list-style-type: none"> - - d'une largeur excédant 500 mm : - - - plombés : - - - - simplement traités à la surface - - - - autres :
7212 50 51	<ul style="list-style-type: none"> - - - - simplement traités à la surface - plaqués : - - d'une largeur excédant 500 mm :
7212 60 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - - simplement traités à la surface
7204 50 90	<p>Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) ; déchets lingotés en fer ou en acier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets lingotés : - - autres
7206 10 00	<p>Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203-:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lingots
7207 11 11	<p>Demi-produits en fer ou en aciers non alliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone : - - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur : - - - laminés ou obtenus par coulée continue : - - - - en aciers de décolletage - - autres : - - - de section transversale circulaire ou polygonale : - - - - laminés ou obtenus par coulée continue :

Code NC	Désignation des marchandises
7207 19 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - - en aciers de décolletage - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone : - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur : - - laminés ou obtenus par coulée continue :
7207 20 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - - en aciers de décolletage - - - - autres, contenant en poids :
7207 20 17	<ul style="list-style-type: none"> - - - - 0,6 % ou plus de carbone - - autres, de section transversale rectangulaire : - - laminés ou obtenus par coulée continue :
ex 7207 20 31	<ul style="list-style-type: none"> - - - - d'une épaisseur de 50 mm ou plus
ex 7207 20 33	<ul style="list-style-type: none"> - - - - d'une épaisseur inférieure à 50 mm - de section transversale circulaire ou polygonale : - - laminés ou obtenus par coulée continue :
7207 20 51	<ul style="list-style-type: none"> - - - - en aciers de décolletage - - - - autres :
7207 20 57	<ul style="list-style-type: none"> - - - - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone - non enroulés, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
ex 7208 31 00	<ul style="list-style-type: none"> - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, ne présentant pas de motifs en relief
ex 7208 41 00	<ul style="list-style-type: none"> - autres, non enroulés, simplement laminés à chaud : - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, ne présentant pas de motifs en relief

(1) Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus :
	- simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :
ex 7211 11 00	- - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief - (1)
ex 7211 12 90	- - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm - (1)
	- - autres :
ex 7211 19 91	- - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm : - - - - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm - (1)
ex 7211 19 99	- - - - d'une épaisseur inférieure à 3 mm - (1)
ex 7211 21 00	- autres, simplement laminés à chaud : - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief - (1)
ex 7211 22 90	- autres, simplement laminés à chaud : - - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm - (1)
	- - autres : - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm :

(1) Contenant en poids 0,5 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
ex 7211 29 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm (1)
ex 7211 29 99	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une épaisseur inférieure à 3 mm (1) <p>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plaqués : - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm : - - - simplement traités à la surface :
ex 7212 60 91	<ul style="list-style-type: none"> - - - laminés à chaud, simplement plaqués (1)
7213 20 00	<p>Fil machine en fer ou en aciers non alliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en aciers de décolletage - autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone :
ex 7213 50 10	<ul style="list-style-type: none"> - - contenant en poids 0,6 % ou plus mais pas plus de 0,75 % de carbone (1)
ex 7213 50 90	<ul style="list-style-type: none"> - - contenant en poids plus de 0,75 % de carbone (1)
7214	<p>Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage :</p>
7214 30 00	<ul style="list-style-type: none"> - en aciers de décolletage
7214 60 00	<ul style="list-style-type: none"> - autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone
7216	<p>Profilés en fer ou en aciers non alliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus : - - Profilés en U : - - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm :
ex 7216 31 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - à ailes à faces parallèles (1)

(1) Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
ex 7216 31 19	- - - - autres - (1)
ex 7216 31 91	- - - d'une hauteur excédant 220 mm : - - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 31 99	- - - - autres - (1) - - Profilés en I : - - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm :
ex 7216 32 11	- - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 32 19	- - - - autres - (1) - - - d'une hauteur excédant 220 mm :
ex 7216 32 91	- - - - à ailes à faces parallèles - (1)
ex 7216 32 99	- - - - autres - (1) - - Profilées en H :
ex 7216 33 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 180 mm : - (1)
ex 7216 33 90	- - - d'une hauteur excédant 180 mm : - (1)
	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires ; demi-produits en aciers inoxydables : - (1)
7218 10 00	- Lingots et autres formes primaires - autres : - - de section transversale carrée ou rectangulaire :

(1) Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble.

Code NC	Désignation des marchandises
7218 90 11 7218 90 13 7218 90 15 7218 90 19	- - - laminés ou obtenus par coulée continue
	- - autres :
7218 90 50	- - - laminés ou obtenus par coulée continue Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus :
7219 11 10 7219 11 90	- simplement laminés à chaud, enroulés
7219 12 10 7219 12 90	- simplement laminés à chaud, non enroulés
7219 13 10 7219 13 90	- simplement laminés à froid :
7219 14 10 7219 14 90	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm :
	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel, d'une épaisseur :
7219 21 11	- - - - excédant 13 mm
7219 21 19	- - - - excédant 10 mm mais n'excédant pas 13 mm
7219 21 90	
7219 22 10	
7219 22 90	
7219 23 10	
7219 23 90	
7219 24 10	
7219 24 90	
7219 33 10	
7219 33 90	
7219 34 10	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm
7219 34 90	
7219 35 10	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm
7219 35 90	
	- autres :
7219 90 11	- - simplement traités à la surface, y compris le placage, ou simplement découpés
7219 90 19	de forme autre que carrée ou rectangulaire
	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm :
7220 11 00	- simplement laminés à chaud
7220 12 00	
7221 00	Fil machine en aciers inoxydables :
7221 00 10	- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel
7221 00 90	- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel

Code NC	Désignation des marchandises
7224	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires ; demi-produits en autres aciers alliés :
7224 90	- autres
	- - de section transversale carrée ou rectangulaire :
	- - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue :
	- - - - dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur :
7224 90 01	- - - - - en aciers à coupe rapide
7224 90 09	- - - - - autres
7224 90 15	- - - - autres
7225	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus :
	- autres, simplement laminés à froid :
ex 7225 50 10	- - contenant en poids moins de 0,6 % de silicium et de 0,3 % inclus à 1 % inclus d'aluminium
ex 7225 50 90	- - autres
7227	Fil machine en autres aciers alliés
(tous les numéros)	
	Barres et profilés en autres aciers alliés, barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés :
7228 10 10	- - simplement laminées ou filées à chaud
	- - autres :
7228 10 30	- - - laminées ou filées à chaud, simplement plaquées
	- Barres en aciers silicomanganeux :
7228 20 11	- - simplement laminées ou filées à chaud
7228 20 19	- - autres :
7228 20 30	- - - laminées ou filées à chaud, simplement plaquées
7228 30	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud :
7228 30 10	- - de section circulaire d'un diamètre de 80 mm ou plus
7228 30 30	- - de section rectangulaire, laminées sur les quatre faces
7228 30 80	- - autres

(1) D'une épaisseur de moins de 3 mm.

Code NC	Désignation des marchandises
7228 60	- autres barres :
7228 60 10	- - laminées ou filées à chaud, simplement plaquées
	- Profilés :
7228 70 10	- - simplement laminés ou filés à chaud
	- simplement obtenus ou parachevés à froid :
7220 20 10	- - d'une largeur excédant 500 mm
	- autres :
	- - d'une largeur excédant 500 mm :
7220 90 11	- - - simplement traités à la surface, y compris le placage
	- - d'une largeur n'excédant pas 500 mm :
	- - - simplement traités à la surface, y compris le placage
7220 90 31	- - - - laminés à chaud, simplement plaqués
	Autres barres et profilés en aciers inoxydables :
7222 10 11	- barres simplement laminées ou filées à chaud
7222 10 19	
7222 10 51	
7222 10 59	
7222 10 99	
	- autres barres :
7222 30 10	- - laminées ou filées à chaud, simplement plaquées
	- Profilés :
7222 40 11	- - simplement laminés ou filés à chaud
7222 40 19	
	- - autres :
7222 40 30	- - - laminés ou filés à chaud, simplement plaqués
	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires ; demi-produits en autres aciers alliés :
7224 10 00	- Lingots et autres formes primaires :
7224 90 30	- - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue
	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus :
7225 10 10	- en aciers au silicium dits "magnétiques"
7225 10 91	
7225 10 99	
	- en aciers à coupe rapide :
7225 20 10	- - simplement laminés à chaud

Codé NC	Désignation des marchandises
7225 20 30	- - simplement traités à la surface, y compris le placage, ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
7225 30 00	- autres, simplement laminés à chaud enroulés
7225 40 10	- autres, simplement laminés à chaud non enroulés
7225 40 30	
7225 40 50	
7225 40 70	
7225 40 90	
	- autres :
7225 90 10	- - simplement traités à la surface, y compris le placage, ou simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm
	- en aciers au silicium dits "magnétiques" :
7226 10 10	- - simplement laminés à chaud
	- - autres :
7226 10 30	- - - d'une largeur excédant 500 mm
	- en aciers à coupe rapide :
7226 20 10	- - simplement laminés à chaud
	- - simplement laminés à froid :
7226 20 31	- - - d'une largeur excédant 500 mm
	- - autres :
	- - - d'une largeur excédant 500 mm :
7226 20 51	- - - - simplement traités à la surface, y compris le placage
	- - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm :
	- - - - simplement traités à la surface, y compris le placage :
7226 20 71	- - - - laminés à chaud, simplement plaqués
	- autres :
	- - simplement laminés à chaud :
7226 91 10	- - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus
7226 91 90	- - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm
	- - simplement laminés à froid :

Code NC	Désignation des marchandises
7226 92 10	<ul style="list-style-type: none"> - - - d'une largeur excédant 500 mm - - autres : - - - d'une largeur excédant 500 mm :
7226 99 11	<ul style="list-style-type: none"> - - - - simplement traités à la surface, y compris le placage - - - d'une largeur n'excédant pas 500 mm : - - - - simplement traités à la surface, y compris le placage :
7226 99 31	<ul style="list-style-type: none"> - - - - laminés à chaud, simplement plaqués - - autres :
7228 70 31	<ul style="list-style-type: none"> - - - laminés ou filés à chaud, simplement plaqués - Barres creuses pour le forage :
7228 80 10	<ul style="list-style-type: none"> - - en aciers alliés

Codes Taric

Code NC	Code Taric
ex 7211 12 10	7211 12 10 * 12 7211 12 10 * 91
ex 7211 19 10	7211 19 10 * 12 7211 19 10 * 14 7211 19 10 * 91
ex 7211 22 10	7211 22 10 * 12 7211 22 10 * 91
ex 7211 29 10	7211 29 10 * 12 7211 29 10 * 14 7211 29 10 * 91
ex 7216 31 11	7216 31 11 * 10 7216 31 11 * 99
ex 7216 31 19	7216 31 19 * 10 7216 31 19 * 99
ex 7216 31 91	7216 31 91 * 10 7216 31 91 * 99
ex 7216 31 99	7216 31 99 * 10 7216 31 99 * 99
ex 7216 32 11	7216 32 11 * 10 7216 32 11 * 99
ex 7216 32 19	7216 32 19 * 10 7216 32 19 * 99
ex 7216 32 91	7216 32 91 * 10 7216 32 91 * 99
ex 7216 32 99	7216 32 99 * 10 7216 32 99 * 99
ex 7216 33 10	7216 33 10 * 90
ex 7216 33 90	7216 33 90 * 90
ex 7211 12 90	7211 12 90 * 90
ex 7211 19 91	7211 19 91 * 90
ex 7211 19 99	7211 19 99 * 90
ex 7211 22 90	7211 22 90 * 90
ex 7211 29 91	7211 29 91 * 90
ex 7211 29 99	7211 29 99 * 90
ex 7212 60 91	7212 60 91 * 90

Code NC	Code Taric
ex 7211 12 10	7211 12 10 * 18 7211 12 10 * 19 7211 12 10 * 99
ex 7211 19 10	7211 19 10 * 13 7211 19 10 * 15 7211 19 10 * 17 7211 19 10 * 18 7211 19 10 * 99
ex 7211 22 10	7211 22 10 * 18 7211 22 10 * 19 7211 22 10 * 99
ex 7211 29 10	7211 29 10 * 13 7211 29 10 * 15 7211 29 10 * 17 7211 29 10 * 18 7211 29 10 * 99
ex 7212 10 91	7212 10 91 * 90
ex 7207 20 31 ex 7207 20 33	7207 20 31 * 10 7207 20 33 * 10
ex 7208 31 00 ex 7208 41 00	7208 31 00 * 10 7208 41 00 * 10
ex 7211 11 00 ex 7211 12 90 ex 7211 19 91 ex 7211 19 99 ex 7211 21 00 ex 7211 22 90 ex 7211 29 91 ex 7211 29 99	7211 11 00 * 10 7211 12 90 * 10 7211 19 91 * 10 7211 19 99 * 10 7211 21 00 * 10 7211 22 90 * 10 7211 29 91 * 10 7211 29 99 * 10
ex 7212 60 91	7212 60 91 * 10
ex 7213 50 10 ex 7213 50 90	7213 50 10 * 10 7213 50 90 * 10
ex 7216 31 11 ex 7216 31 19 ex 7216 31 91 ex 7216 31 99 ex 7216 32 11 ex 7216 32 19 ex 7216 32 91 ex 7216 32 99 ex 7216 33 10 ex 7216 33 90	ex 7216 31 11 * 91 ex 7216 31 19 * 91 ex 7216 31 91 * 91 ex 7216 31 99 * 91 ex 7216 32 11 * 91 ex 7216 32 19 * 91 ex 7216 32 91 * 91 ex 7216 32 99 * 91 ex 7216 33 10 * 10 ex 7216 33 90 * 10
ex 7225 50 10 ex 7225 50 90	ex 7225 50 10 * 10 ex 7225 50 90 * 10